

Séance publique du 9 juillet 2007

Délibération n° 2007-4270

commission principale : développement économique

objet : **Subvention à la fondation Bullukian pour le projet preuve de concept - Convention dans le cadre de canceropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes (Clara)**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 juin 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise, la Communauté urbaine a fait le choix de développer la filière biotechnologie et santé avec l'ambition de positionner Lyon parmi les cinq pôles européens les plus dynamiques avec Oxford-Cambridge, Heidelberg-Munich, Swiss Biotech ou Medicon Valley.

Depuis une dizaine d'années, des efforts importants ont été réalisés par la Communauté urbaine pour encourager le développement d'un pôle sciences de la vie avec, notamment :

- la labellisation, en juillet 2005, d'un pôle de compétitivité mondial Lyonbiopôle, centre d'excellence en diagnostic et vaccin,
- la labellisation, fin 2006, du réseau thématique de recherche avancée (RTRA) innovations en infectiologie et, début 2007, des centres thématiques de recherche et de soins (CTRS) synergie Lyon cancer et NeuroDis (neurosciences, handicap neurologique),
- l'organisation à Lyon du forum mondial des sciences du vivant, BioVision et de sa convention d'affaires BioSquare,
- la création du service Lyon BioAdvisor® pour accompagner les entreprises dans leurs projets de développement et de partenariats,
- la mise en place d'un immobilier dédié aux activités de biotechnologies, en particulier Bioparc Lyon,
- la structuration d'un canceropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes officiellement lancé en décembre 2002.

Le contexte du projet Clara

Issu d'une initiative concertée entre le ministère de la recherche, la région Rhône-Alpes, le conseil général du Rhône et la Communauté urbaine, le canceropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes (Clara) a été initié pour mobiliser les acteurs régionaux sur la thématique du cancer en vue de positionner la région à l'échelle européenne et conçu suivant l'architecture suivante :

- une tête de réseau chargée de la coordination des actions (douze salariés à ce jour),
- la mise en œuvre d'un fonds de financement dédié à la thématique sur le cancer, le dispositif preuve de concept,

- la mise en œuvre de six plates-formes associant capacités de recherche et de soins dont trois à Lyon gérées par le centre international de recherche sur le cancer (CIRC), les Hospices civils de Lyon et le centre Léon Bérard,
- la mise en œuvre d'actions de mobilisation scientifique et de communication ciblées pour assurer le rayonnement de l'agglomération au niveau international,
- la mise en œuvre du projet RMN (résonance magnétique nucléaire) sur le campus de la Doua-Villeurbanne, en liaison avec l'ISA (Institut des sciences analytiques).

Le cadre financier du projet Clara est le contrat d'agglomération de Lyon 2003-2008, avec un financement à hauteur de 15 M€ pour la Communauté urbaine, la région Rhône-Alpes, le conseil général du Rhône et 11,7 M€ pour l'Etat.

Depuis janvier 2005, le cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes est abrité par la fondation Léa et Napoléon Bullukian, créée à Lyon en 1986 sous l'égide de la fondation de France et reconnue d'utilité publique en octobre 2003. La fondation Bullukian s'est fixée, entre autres, pour mission d'encourager la recherche appliquée dans le domaine médical, en particulier dans le domaine du cancer.

Au terme d'une première phase de mise en œuvre et sur demande des élus, une évaluation de Clara, sur la période 2003-2006, a été conduite au 2^e semestre 2006. Parmi les conclusions présentées précédemment aux élus de la Communauté urbaine, cette évaluation fait ressortir, en particulier, l'intérêt fort des acteurs pour deux grands outils mis en place dans le cadre de Clara :

- le dispositif preuve de concept pour le financement de phases très précoces de développement de projets portés par des jeunes entreprises innovantes,
- les plates-formes technologiques associant des capacités de recherche et des services de soins avec une logique de service à destination des laboratoires de recherche et des entreprises de la région.

La présentation du projet preuve de concept

Le programme preuve de concept (PDC) a été validé par le conseil scientifique de Clara. Sa définition et sa mise en œuvre ont été confiées à la tête de réseau de Clara dès 2005. Cet outil original et à forte valeur ajoutée bénéficie d'une bonne reconnaissance, tant auprès des partenaires industriels et académiques du territoire qu'au niveau national.

Le programme preuve de concept a pour objectif d'amener un projet de recherche et développement (R&D) (préclinique ou clinique) en oncologie à un stade au-delà duquel l'entreprise peut assurer le reste du développement. Le projet peut porter sur une approche thérapeutique, diagnostique ou sur le développement d'une nouvelle technologie médicale. Le projet doit obligatoirement être coporté par un partenaire académique ou clinique et une entreprise localisés sur le département du Rhône.

Ce programme répond à un besoin de financement et d'accompagnement sur des phases très amont de R&D, étapes rarement financées car ni l'industrie pharmaceutique ni les capitaux risqués ou fonds d'amorçage ne prennent facilement de risques à un stade aussi précoce.

Le management des projets et partenariats dans le cadre du dispositif est également un facteur clé de succès pour l'issue positive des phases de développement et les futures levées de fonds des sociétés qui en bénéficient. Le dispositif preuve de concept apporte, outre une aide financière, un accompagnement pour l'élaboration de projets partenariaux et une expertise en management de projet (organes de pilotage et de gestion, outils de planification, définition des livrables, outil de suivi budgétaire et d'évaluation...).

Le bilan des réalisations et plan de développement 2007

Le budget nécessaire à la réalisation du programme preuve du concept se base sur un niveau d'intervention permettant d'obtenir un effet de levier de création de valeur pour un montant d'aide d'environ 300 000 € par projet sur une durée de 18 à 36 mois.

Aujourd'hui, après trois appels à projets successifs depuis 2005, huit projets à fort potentiel ont été retenus et sont financés dans leur mise en œuvre. Trois des quatre projets sélectionnés en 2005 sont entrés en phase opérationnelle début 2006. Deux projets sélectionnés en mars 2006 ont démarré en fin d'année 2006. Trois projets ont été retenus lors de l'appel à projets de septembre 2006 et ont démarré début 2007.

Deux ans après le lancement de ce dispositif, ce sont ainsi près de 2,5 M€ qui ont été investis par le Clara, avec le soutien de la Communauté urbaine et de la région Rhône-Alpes, sur huit projets de développement à fort potentiel. Cette somme est à mettre en regard des 11 M€ investis par les industriels porteurs sur ces mêmes projets, faisant ainsi ressortir l'effet levier conséquent du support apporté par la Communauté urbaine au plan économique avec, au total, près de 13 M€ d'investissement en cours sur son territoire.

Ces fonds, en intervenant à un moment critique du développement des sociétés et de leurs projets, ont également déjà permis aux entreprises impliquées de passer un cap en terme de crédibilité et ainsi de se valoriser au mieux auprès d'investisseurs dans le cadre de levées de fonds (ex : Nanobiotix, ERYTech Pharma), d'un rachat (ex : OPi) ou d'une introduction en bourse (ex : Innate Pharma).

En 2007, il est prévu de suivre le portefeuille de projets sélectionnés en 2005-2006 dans le cadre du dispositif preuve de concept et qui seront tous en place et actifs courant 2007, correspondant à un budget prévisionnel de l'ordre de 1 100 k€ en 2007 (sur la base d'estimations pour les deux derniers projets intégrés).

Dans le cadre du volet économique du contrat d'agglomération, il est ainsi proposé que la Communauté urbaine maintienne son soutien au développement de Clara en finançant, notamment, le programme preuve de concept, porté par la fondation Bullukian, à hauteur de 1 140 000 € au titre de l'exercice 2007. Cette somme aura pour objectif de financer la réalisation des huit projets déjà recrutés à ce jour au sein du dispositif preuve de concept.

Des critères quantitatifs et qualitatifs permettant l'évaluation de ce dispositif et de ses retombées au plan local sont intégrés à la convention qui accompagne la délibération ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Décide le versement d'une subvention de 1 140 000 €, pour l'année 2007 par la Communauté urbaine à la fondation Bullukian pour le soutien du dispositif preuve de concept.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de financement 2007 avec la fondation Bullukian.

3° - La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 0861.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,